

Déclaration de la FSU 71

Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale,

L'année dernière comme les années précédentes, à la même époque, dans ces mêmes lieux, la FSU vous lisait une déclaration dans laquelle elle regrettait l'insuffisance des DHG, l'augmentation des HSA, et par là des BMP, des compléments de services... Une année a passé, mais les conditions dans lesquelles la rentrée 2015 s'effectuera seront très proches de celles de la rentrée des années précédentes avec en prime l'application du nouveau décret relatif aux obligations de service et aux missions des enseignants. Lors des dernières instances CTSD et CDEN, vous nous annonciez que la dotation attribuée aux établissements permettrait une rentrée 2015 très satisfaisante. Pour nous, les moyens alloués sont insuffisants et les conditions de travail des collègues de Saône-et-Loire à la rentrée 2015 vont être très difficiles pour plusieurs raisons :

En premier lieu, le ministère a récemment soumis aux organisations syndicales des projets de circulaires d'application des décrets sur les obligations réglementaires de service et sur les indemnités pour missions particulières totalement inacceptables et bien loin des discours de l'été dernier.

Ces circulaires constituent une véritable provocation et tournent le dos aux engagements pris lors des groupes de travail « métiers » ayant pour but la redéfinition de nos statuts et nos missions. En ne rappelant pas le caractère dérogatoire du temps de travail des enseignants par rapport à celui des autres fonctionnaires, en laissant ouverte la possibilité d'imposer 1 HSA au-delà du maximum de service atteint après pondération, en intégrant dans les missions liées des dispositions contrevenant même à la loi (imposition de pratiques pédagogiques ou d'évaluation des élèves), ces circulaires prévoient une augmentation de la charge de travail, contreviennent à la liberté pédagogique et renforcent les possibilités d'autoritarisme des chefs d'établissement. Il en est de même pour le décret concernant les I.M.P. Ces projets doivent être réécrits dans le respect de la liberté pédagogique des enseignants, dans le sens d'une vraie reconnaissance de la charge de travail, en assurant un cadrage national évitant les dérives locales.

Pourtant le décret 2014-940 publié le 23 août 2014 insère bien nos statuts particuliers dans le cadre général de la Fonction publique mais en consolidant leur caractère dérogatoire. C'est en vertu de ce caractère dérogatoire que la mention d' « obligations de service » figure dans le titre même du décret, plaçant ainsi nos métiers à l'abri de toute annualisation.

Ce décret fait aussi référence aux statuts particuliers liés à nos corps respectifs et nous met également à l'abri d'une multiplication du nombre de réunions que certains chefs d'établissement voudraient nous imposer, sous couvert d'annualisation.

C'est pourquoi la FSU demande *au ministère de revoir sa copie.*

D'autre part, les conditions techniques de rentrée dans le département ne s'annoncent pas sous les meilleurs auspices. La baisse du nombre d'heures (diminution de 134 heures) entraîne une

diminution importante du nombre de divisions et une augmentation du nombre d'élèves par classe, tout ceci au détriment des conditions de travail des élèves et des enseignants. Le nombre de retrait de postes dépasse largement le nombre de créations. Nous avons compté 172 CSD et une quinzaine de BMP de 3 heures dans des matières où cela nécessitera une présence sur au moins 3 jours. Etes-vous sûr de pouvoir ces besoins ? Le nombre important de CSD fait que près de 150 collègues devront effectuer un complément de service dans un autre établissement que le leur, ce qui constitue une augmentation de plus de 16 % ! Dans la majorité des cas, ce complément de service se fera dans une autre commune, détériorant les conditions de travail du collègue et diminuant sa disponibilité au service des élèves.

Nous ne pouvons que regretter, de nouveau, que la possibilité laissée aux chefs d'établissement de ne pas présenter la répartition de la DHG dans les CA entrave le travail des élus au CTSD. D'autant plus qu'il s'avère que les services de la DSDEN n'ont pas, non plus, des remontées de tous les TRMD. Auparavant, même si cela pouvait changer avant la rentrée, le vote des DHG en CA début février permettait d'avoir une vision plus claire des situations. Pourquoi avoir changé des règles qui donnaient satisfaction ?

Les prochaines rentrées ne sont guère plus réjouissantes, Madame la Ministre ayant annoncé la semaine dernière les grands axes de la réforme du collège dont la finalisation est prévue pour le 10 avril. En l'état, le projet ne répond pas aux problèmes actuels du collège et risque au contraire de dégrader les conditions de travail pour de nombreux collègues et d'étude pour les élèves : suppression des classes bilangues et euros ; introduction de la LV2 en 5^{ème}, mais au prix d'une heure en moins en 6ème et des diminution et globalisation des horaires de LV1 et LV2 en cinquième-quatrième-troisième ; accompagnement personnalisé qui ne tire pas les leçons de son échec au lycée ; risque de diminution des horaires disciplinaires au profit d'« enseignements pratiques interdisciplinaires » ; 20% de la dotation laissée à l'autonomie des établissements.

Aujourd'hui, les enseignants se battent au quotidien dans leurs classes et les problèmes qu'ils rencontrent sont clairement identifiés : augmentation des effectifs de classes, diminution des moyens pour le travail en groupes, manque de cohérence des programmes, multiplication des réunions et des prescriptions, mixité sociale et scolaire de plus en plus faible, absence de moyens pour la concertation et le travail collectif, formation initiale et continue des enseignants en berne.

Faire réussir tous les élèves passe par de meilleures conditions d'apprentissage, une mise en cohérence des savoirs scolaires, des enseignants formés à des pratiques pédagogiques diversifiées et non par un discours désuet saucissonnant « fondamental » et « accessoire », « théorique » et « pratique ».

Pour que la priorité gouvernementale accordée à la jeunesse puisse être réelle, il faut une politique ambitieuse pour le service public. Les conditions de travail et la faiblesse des salaires compromettent le recrutement des enseignants ; il faut donc, dans l'Education comme dans d'autres secteurs, s'opposer à la politique d'austérité du gouvernement. C'est pour cela, qu'avec la CGT, FO et Solidaires, la FSU appelle à une journée de grève le jeudi 9 avril 2015.